

La lutte contre le blanchiment s'accroît

La France a découvert, à l'Assemblée nationale, le sixième rapport de la mission parlementaire de lutte contre l'argent sale. En résumé, l'Hexagone ne se donne pas les moyens pour lutter efficacement contre le blanchiment. Et la Belgique ? Son bulletin pourrait indiquer : bel effort, mais peut mieux faire. Benoît Dejemeppe, procureur du Roi de Bruxelles, suit ces matières depuis près de dix ans. Il déplore le manque de moyens déployés pour contrer ces infractions qui, sanctionnées, pourraient cependant rapporter gros à l'Etat.

Depuis 1993, l'action de la cellule de traitement des informations financières (CTIF) a déjà permis de récupérer 7,177 milliards d'euros blanchis, mais ce n'est que la partie visible de l'iceberg. A cet effet, le commissaire au gouvernement, Alain Zenner, a instauré un plan d'action pour optimiser cette lutte : augmentation du nombre d'inspecteurs, meilleure coopération entre les services et au niveau international.

Justice • Lutte ardue contre le blanchiment de l'argent sale

La Belgique a une longueur d'avance

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent issu du crime organisé, la Belgique dispose d'une longueur d'avance sur la France, selon le commissaire au gouvernement Alain Zenner. *Nous avons déjà eu une commission parlementaire sur le sujet en 1998. Elle avait notamment conclu qu'il fallait une meilleure coopération entre les différents services concernés. Un plan d'action a été instauré afin d'accroître cette lutte et c'est d'ailleurs à cet effet que le poste que j'occupe a été créé en l'an 2000.* Depuis, plusieurs initiatives ont déjà pris corps.

Ainsi, depuis le 1er novembre 2001, dix spécialistes fiscaux ont rejoint l'Office central de délinquance économique et financière organisée de la police fédérale (Ocdefo), permettant un renforcement de 25 % de son effectif. Le cadre organique, qui reprend seize fonctions fiscales auprès des parquets et des auditorats du travail, sera entièrement complété à partir du 1er mai de cette année. En outre, ces spécialistes fiscaux mis à disposition de l'Ocdefo obtiendront prochainement le statut d'officier de police judiciaire.

Un autre projet visant l'attribution du même statut à 52 fonctionnaires des Douanes et Accises a reçu un avis favorable de l'Inspection des Finances et est soumis pour accord au ministre du Budget.

D'un autre côté, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment, la Belgique s'était déjà dotée d'une cellule de traitement des informations financières (CTIF) depuis le 11 janvier 1993. Au 31 décembre de l'an dernier, elle a reçu 60.082 déclarations relatives à des malversations. Au total, 11.326 dossiers ont été ouverts dont 3.945 ont été communiqués au parquet. A cette heure, 1.405 sont toujours en traitement. Jusqu'à présent, ce sont 7.177 millions d'euros qui ont été récupérés suite aux dossiers arrivés à la CTIF.

Par ailleurs, une directive européenne soumet depuis 1995 certaines professions tels les notaires, les experts-comptables ou les responsables de casino à la législation antiblanchiment. La Belgique y ajoute les experts immobiliers, car, souvent, les « blanchisseurs » investissent dans la brique.

Enfin, lors de sa présidence de l'Union européenne, la Belgique a souhaité ajouter à la liste les avocats d'affaires auxquels les trafiquants tentent parfois d'avoir recours. Reste les épineux problèmes du terrorisme et des paradis fiscaux qui ne souhaitent pas collaborer à la lutte contre le blanchiment.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE